



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue au rez-de-chaussée du 871 boul. de la Chapelle à Pointe-Calumet, le **mercredi 17 février 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoît Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur Normand Clermont, conseiller de la municipalité de Pointe-Calumet, en remplacement du maire Denis Gravel
Monsieur François Racine, conseiller de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en remplacement de la mairesse Sonia Paulus

Formant le quorum requis par la Loi.

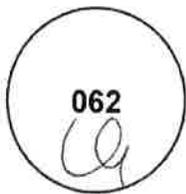
Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Alain Simoneau, directeur de police

En l'absence du président et de la vice-présidente, Monsieur Denis Martin préside la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie (voir point 1).

ORDRE DU JOUR

1. **NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
Adoption de l'ordre du jour du 17 février 2016
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
Adoption du procès-verbal du 20 janvier 2016
4. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**
 - 4.1 Autorisation des comptes à payer au 17 février 2016 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04
5. **RÉSOLUTIONS**
 - 5.1 Acceptation de soumission – véhicule tout terrain
6. **AVIS DE MOTION**
n/a
7. **DÉPOT DE DOCUMENTS**
n/a
8. **RÈGLEMENTS**
n/a
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
 - 10.1 Levée de la séance du 17 février 2016



2016-02-009

1. **NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT l'absence du président du conseil d'administration, monsieur Denis Gravel, pour cause de vacances;

CONSIDÉRANT l'absence de la vice-présidente du conseil d'administration, madame Sonia Paulus, pour cause de vacances;

CONSIDÉRANT le besoin immédiat d'avoir un président d'assemblée;

Il est **PROPOSÉ** par : Normand Clermont

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

DE nommer monsieur Denis Martin à titre de président d'assemblée de la présente séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-010

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : François Racine

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-011

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2016, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : François Racine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2016, tels que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 17 février 2016 totalisent un montant de 104 229,16 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 287 002,93 \$ pour la période du 21 janvier au 17 février 2016;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;



2016-02-012

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Normand Clermont

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 17 février 2016 au montant de 104 229,16 \$.

D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 21 janvier au 17 février 2016 au montant de 287 002,93 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.



Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

5. RÉSOLUTION

5.1 ACCEPTATION DE SOUMISSION – VÉHICULE TOUT TERRAIN

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a demandé à trois fournisseurs de déposer des soumissions sur invitation pour l'acquisition d'un VTT ;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues :

Nadon Sport St-Eustache (incluant les équipements)	12 595,51 \$ avec taxes
Groupe Contant Mirabel (<u>excluant</u> les équipements)	12 393,16 \$ avec taxes
Jac Motosport (incluant les équipements)	15 326,17 \$ avec taxes

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de police et du directeur administratif;

CONSIDÉRANT une valeur des équipements établie à 1 274\$, soit la valeur du plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Normand Clermont

QUE le conseil d'administration de la régie accepte l'offre de Nadon Sport St-Eustache pour l'acquisition d'un VTT, incluant l'équipement, pour une somme après taxes de 12 595,51 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-013

6. AVIS DE MOTION

n/a

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

n/a

8. RÈGLEMENTS

n/a

9. PÉRIODE DE QUESTIONS**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

10.1 Il est **PROPOSÉ** par : François Racine
et **APPUYÉ** par : Normand Clermont

QU'à 19 h 40, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-014



Monsieur Denis Martin
Président d'assemblée



Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier